



Crédit immobilier non payer depuis plus de 2 ans

Par Breizha

Bonjour pour diverses raisons je n'ai pas pu honorer mon crédit immobilier pendant plus de 2 ans. Je n'ai jamais reçu ni courrier, ni mail, ni appel téléphonique de la banque pour me relancer. Donc plus de 2 ans après je reçois un recommandé avec le montant du (que d'ailleurs je ne comprends pas) et un délai de 30 jours pour solder la dette ou trouver une solution à l'amiable avec eux sans quoi il prononce la déchéance du terme. Seulement selon mes recherches, il semblerait que je puisse faire jouer la prescription mais je n'en suis pas sûr et surtout je ne sais pas trop par où commencer mes démarches. Pouvez-vous m'aider svp ?? Merci d'avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ne comptez pas sur la prescription pour ne pas payer ce crédit.
[url=https://www.anil.org/jurisprudences-credit-immobilier-point-depart-prescription-biennale-creance-echeances-succes-sives/]https://www.anil.org/jurisprudences-credit-immobilier-point-depart-prescription-biennale-creance-echeances-succes-sives/[/url]

Pour quelle raison avez-vous cessé de payer ? Vous ne pouviez pas utiliser l'assurance emprunteur ?
Vous étiez seul emprunteur ?

La suite logique c'est que la banque va prononcer la déchéance du terme, exiger le remboursement total du capital restant dû, puis saisir le bien immobilier et le vendre aux enchères pour se rembourser.

Par Breizha

Bonjour non je ne suis pas seul emprunteur nous sommes un couple et mon assurance ne fonctionnait pas. J'ai pourtant eu un avocat par mail qui me dit qu'il faut jouer sur la prescription. Je ne comprends pas ?

Par yapasdequoi

?? Un "avocat par mail" n'est pas très fiable.
Puisque vous êtes 2 co-emprunteurs solidaires, la banque peut avoir des recours contre l'un et l'autre.
Et surtout lisez bien le lien fourni qui démonte totalement votre espoir de prescription.

Déposez un dossier de surendettement, vendez le bien, ou trouvez une autre solution.

Par kang74

Bonjour

Et si vous lisiez le lien donné ?
Chaque échéance a une prescription différente.

Enfin comme vous êtes co-emprunteur, l'autre emprunteur a lui, peut-être, reçu les courriers adéquats à la situation.

Vous feriez d'aller voir un avocat, avec l'ensemble de vos documents (appelez le co-emprunteur) car ce que vous a dit cet avocat est faux.

Par Breizha

Nous sommes un couple marié et avons acheté ensemble le bien . Nous n avons reçu aucun courrier ni l un ni l autre avant ce recommandé. Vous me conseillez donc de voir un avocat ?

Par yapasdequoi

Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour déposer un dossier de surendettement ni pour vendre le bien.

Par kang74

Prenez rendez vous à la maison de la justice et du droit avec vos documents .

Et voyez avec la banque car vous êtes bien en impayé de votre crédit, la déchéance du terme (vous devez tout d'un coup) et le fichage FICP est à anticiper .

Un rendez vous avec une assistante sociale pour faire un dossier de surendettement est nécessaire, pour au moins avoir le temps de vendre le bien, plutôt qu'il soit saisi à vil prix .

Par Breizha

Nous sommes déjà en dossier de surendettement depuis 4 ans mais à l époque notre bien immobilier n était pas inclus car il n y avait aucun retard sur les paiements. On continuais à payer notre crédit normalement.

Par yapasdequoi

ALors il faudrait revoir la situation.

Pour obtenir un réaménagement de votre plan de surendettement, il y a quelques démarches à effectuer. La première, c'est d'envoyer une lettre à la Banque de France, demandant le réexamen de votre situation financière et expliquant les raisons qui pourraient le justifier.

Sinon mettez en vente ce bien que vous ne pouvez pas payer.